

COMITE DE SUIVI DE THESE -CSI

Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat- [Modifié par Arrêté du 26 août 2022 - Article 13](#)

- Le CSI se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.
- Chaque année, le doctorant devra déposer ce rapport sur Adum pour se réinscrire à l'année N+1

I-Rôle :

- Le comité évalue les conditions de formation des doctorants et les avancées de leur recherche.
- Le CSI du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat* et la Convention Individuelle de Formation (CIF)**.
- En cas de difficulté, le CSI alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat. Dès que l'école doctorale prend connaissance d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, elle procède à un signalement à la cellule d'écoute de l'établissement contre les discriminations et les violences sexuelles.
- Le doctorant peut saisir à tout moment le CSI.

II-Composition :

- ▶ Un membre dont l'expertise scientifique touche à la discipline ou bien est en lien avec le domaine de la thèse. Ce membre pourra éventuellement siéger au jury de thèse.
- ▶ Un membre non-expert du domaine spécialement couvert par la recherche du doctorant **ou** pouvant relever d'une section CNU autre que celle à laquelle le champ disciplinaire de la thèse du doctorant est rattaché.

- Dans la mesure du possible, l'un ou l'autre des deux membres du comité de suivi individuel est extérieur à l'établissement.
- De même, dans la mesure du possible, la composition du comité est paritaire
- Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant.

III-Modalités :

- Le doctorant est informé par le référent CSI de son laboratoire de rattachement sur la composition projetée en vue de constituer son CSI. Une composition différente peut ensuite être éventuellement envisagée, avec arbitrage de la direction de l'Ecole doctorale.
- Le doctorant prend en charge le déroulement du CSI et informe régulièrement le référent CSI de son laboratoire.
- Il incombe au doctorant, **chaque année avant le 15 juin**, de contacter les membres de son CSI en vue d'en fixer la date et de le préparer. Le doctorant informe son directeur de thèse qu'il a bien pris contact avec les membres de son CSI.
- Le CSI devra être organisé avant la date butoir communiquée chaque année par le collège doctoral. **Voir calendrier ci-après (point IV)**
- le doctorant envoie le rapport (formulaire ci-joint) à tous les membres du CSI et à ses encadrants **au moins dix jours avant l'entretien** avec le comité.
- Ce rapport est confidentiel et ne sera en aucun cas diffusé en dehors des membres du CSI.
- Le CSI peut prendre la forme d'une réunion dématérialisée

Déroulement de l'entretien CSI en 3 étapes qui ont lieu le même jour :

Étape 1 : présentation de l'avancement des travaux et discussions,
Étape 2 : un entretien sans le directeur de thèse,
Étape 3 : un entretien avec le doctorant et la direction de thèse ainsi qu'un entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.

- Le CSI transmet un rapport de l'entretien au doctorant et au directeur de thèse.
- Le doctorant joint ce rapport de CSI à son inscription sur ADUM.

Le CSI émet :

- Une évaluation des conditions de formations
- Une évaluation de l'avancée des recherches
- Des recommandations
- Un avis explicite pour l'inscription en N+1
- **Nota Bene : le CSI est notamment le bon moment pour vérifier les ECTS validés au moment de l'entretien (avec rappel des 18 crédits à valider avant soutenance, ou 9 pour les doctorants salariés à plein temps), les modalités de la thèse (temps plein /temps partiel), l'activité salarié ou non, le calendrier prévisionnel des travaux de thèse.**

IV-Calendar ED DSP :

Doctorant avec un contrat doctoral **30/03/2023 au 30/06/2023**

Doctorant sans contrat doctoral **30/03/2023 au 30/08/2023**

V-REFERENT CSI/LABO :

LEJEP	L. Richefeu (LEJEP)	ludivine.richefeu@cyu.fr
CPJP	C. Herrera (CPJP)	carlos.herrera@u-cergy.fr
CESDIP	J. De Maillard (CESDIP)	demaillard@cesdip.fr

***Charte du doctorat** : garantit l'excellence scientifique du *doctorat*. Elle définit les principes et valeurs dans lesquels s'inscrit le déroulement de la formation doctorale ainsi que les interactions avec le directeur de thèse et les autres acteurs de la formation doctorale. *Document disponible sur le profil Adum du doctorant*

****CIF** : Convention Individuelle de Formation. Elle prévoit les conditions de réalisation des travaux de recherche, et de préparation du doctorat. Chaque doctorant établit une CIF, révisable à chaque ré-inscription. *Document disponible sur le profil Adum du doctorant*

Rapport du Comité de Suivi de Thèse

► Le doctorant

Nom et Prénom du doctorant	
Titre de la thèse	
Laboratoire	
Contrat doctoral	OUI NON
Date de l'entretien :	

► L'encadrement

	Nom – Prénom	Adresse électronique	Unité de recherche
Directeur de thèse			
Co-directeur de thèse (s'il y a lieu)			
Co-encadrant(s) s'il y a lieu)			

► Composition du CSI :

	Nom –Prénom	Corps et établissement	Adresse électronique	Signature
Membre 1 <i>Un membre dont l'expertise scientifique touche à la discipline ou bien est en lien avec le domaine de la thèse. Ce membre pourra éventuellement siéger au jury de thèse</i>				
Membre 2 <i>Un membre non-expert du domaine spécialement couvert par la recherche du doctorant ou pouvant relever d'une section CNU autre que celle à laquelle le champ disciplinaire de la thèse du doctorant est rattaché.</i>				

Avis du comité de suivi de thèse pour une réinscription en doctorat à l'année N+1 :

Favorable
 Défavorable
 Réservé

Commentaires :

Compte -rendu CSI transmis au doctorant et au directeur de thèse le (date) :

► Modalités de la thèse :

Année de la première inscription	
Année de thèse en 2022/2023	
ECTS acquis à la date du CSI <i>(Rappel : 18 crédits ECTS sont nécessaires pour soutenir)</i>	
Modalité de la thèse	<input type="checkbox"/> A temps plein <input type="checkbox"/> à temps partiel
Activité salariée	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, précisez l'employeur :
Cotutelle	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, précisez l'établissement partenaire :
Financement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, précisez le type de financement :
Calendrier prévisionnel des travaux de thèse :	Année 1 : Année 2 : Année 3 :

► Avancement de la thèse :

À REMPLIR PAR LE DOCTORANT <i>État d'avancement de la problématique ; état d'avancement du plan ; état des avancées de la recherche ; éventuellement état d'avancement du manuscrit et des délais de soutenance possible</i>
À REMPLIR PAR LE DOCTORANT <i>Évaluation de la maîtrise du sujet : aspects scientifiques</i>

► Conditions de déroulement de la thèse :

À REMPLIR PAR LE DOCTORANT <i>Commentaires sur le déroulement du doctorat : conditions de la formation ; pertinence des formations suivies et annoncées (dans la convention de formation ou par le/la doctorant.e) ; encadrement et environnement relationnel</i>
À REMPLIR PAR LE CSI (ces recommandations peuvent être reprises plus haut dans la partie « Commentaires », après l'avis du CSI). <i>Recommandations</i>